
SupMédical Lille

Terminale S

**Faculté Lille II Henri Warembourg
Université Catholique de Lille**

Préparation aux concours de PACES

Stages d'anticipation

SupMédical Lille
Établissement d'Enseignement Supérieur Privé

Parc Eurasanté - 180 avenue Eugène Avinée
59120 LOOS
Tél : 03 20 60 22 07
www.supmedical.com



2018 | 2019

Médecine

Dentaire

Pharmacie

Sage-femme

Kinésithérapie

Au-delà de la difficulté de devoir s'adapter aux changements inhérents au passage du lycée à l'Université, les étudiants de PACES (regroupant les concours de Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Kinésithérapie) doivent faire face à des méthodes d'enseignement et d'évaluation des connaissances très spécifiques par rapport à celles rencontrées au cours de leur scolarité antérieure.

Le 18 septembre 2018 le président de la République a indiqué que le *numerus clausus* serait supprimé à la rentrée 2020 - 2021 pour permettre de former les médecins avec un mode de sélection rénové en renforçant la dimension qualitative et le niveau de la formation. Les étudiants qui obtiendront le baccalauréat en juin 2019 passeront en 2019 - 2020 le concours de PACES. Le Ministère de la Santé a confirmé que l'objectif de cette réforme sera de « remplacer le concours de fin de première année par des examens qui resteront sélectifs, tout le monde ne pouvant devenir médecin ».

Il ne s'agira donc pas d'une dérégulation complète des professions médicales (qui n'existe nulle part en Europe) mais d'une adaptation des modes de sélection. La difficulté d'accès aux études de santé persistera d'autant plus que la diversité des parcours augmentera mécaniquement le nombre de candidats, mais les réorientations seront facilitées et simplifiées. Le *numerus clausus* a été relevé au cours des vingt dernières années de 3500 à 8200 places sans pour autant que l'accès aux études médicales ne soit particulièrement facilité. Sa disparition signifie avant tout que la répartition des places dans les filières de santé sera désormais régulée au plus près des capacités de formation des Facultés et des besoins des régions.

SupMédical, établissement d'enseignement supérieur privé, est spécialisé dans l'enseignement des programmes aux concours de santé depuis plus de vingt ans. L'équipe pédagogique exclusivement constituée d'enseignants universitaires et dirigée par un Professeur Agrégé, développe ses propres supports et outils pédagogiques en adéquation avec le programme de l'année en cours dans chaque Faculté. SupMédical est ainsi en mesure de s'adapter immédiatement aux évolutions pédagogiques qui interviendront dans les années à venir. Cette méthodologie de travail rigoureuse permet notamment aux étudiants de :

- rapidement assimiler les notions nécessaires au concours;
- maîtriser l'ensemble des notions et mécanismes déductifs susceptibles d'être posés le jour de l'épreuve;
- s'entraîner sur le format réel du concours.

SupMédical propose trois formules séquentielles de préparation complémentaires :

- Les stages d'anticipation de Terminale S pour maîtriser d'une part les concepts fondamentaux et les raisonnements nécessaires aux matières scientifiques (physique et chimie) et d'autre part la méthodologie d'apprentissage et de restitution pour le concours d'UE volumineuses et denses de la PACES;
- Un stage de pré-rentrée pour acquérir les méthodes de travail adaptées à la PACES et prendre de l'avance sur l'année universitaire;
- Une préparation intensive annuelle pour optimiser son temps de travail, développer les automatismes et ainsi augmenter ses chances de réussite.

■ Les stages d'anticipation pour devancer l'apprentissage durant la Terminale S

La mise en place de la PACES dite « adaptée » ne permettra plus le redoublement. Cette unique chance de réussite requiert de la part des candidats une adaptation immédiate aux difficultés spécifiques du programme. Dans cette optique, SupMédical propose des stages d'anticipation d'une part au cours des vacances scolaires de la Terminale S ainsi qu'immédiatement après le baccalauréat et d'autre part d'une demi-journée bimensuelle durant les périodes scolaires, à partir du mois de décembre.

Ces stages apportent aux étudiants la méthodologie d'apprentissage et de restitution pour le concours d'UE volumineuses et denses du programme de la PACES (en anatomie et biologie) ainsi que les concepts fondamentaux et les raisonnements nécessaires pour les épreuves de physique et de chimie.

L'association des cinq stages, qui peuvent néanmoins être suivis de manière indépendante, couvre l'ensemble du programme des enseignements de Biologie Cellulaire - Histologie - Embryologie (UE2) et d'Anatomie (UE5) des concours de PACES, ainsi que les notions fondamentales des programmes de physique et de chimie (UE3 et UE1)

Une organisation rigoureuse

Pour accompagner efficacement les étudiants, SupMédical s'assure d'être en adéquation constante avec le programme du concours de l'Université et d'optimiser leur temps de travail.

Un suivi rigoureux des évolutions du programme

Les préparations à SupMédical suivent les programmes des UE de PACES. Les supports de SupMédical sont mis à jour tout au long de l'année et tiennent compte des modifications fréquentes apportées au programme du concours.

Une localisation idéale des locaux

Les cours se déroulent dans un centre d'enseignement situé à proximité de la Faculté de Médecine (à moins de 5 minutes à pied), au 180 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos.



Les concours de PACES à Lille

La qualité de la préparation SupMédical donne un avantage indiscutable aux étudiants qui la suivent. Ainsi en 2017, le major du concours de PACES à Lille et 7 des 10 premiers du classement avaient suivi l'enseignement de SupMédical.

En 2018, sur les 3060 candidats inscrits aux concours de PACES, 702 étaient inscrits à SupMédical. Parmi ces inscrits, 366 ont obtenu un classement leur permettant d'être reçus en deuxième année dont le major et 8 des 10 premiers du classement, soit un taux de réussite de 52%.

Les Facultés appliquent la réorientation active

Le nombre restreint de places imposé par le *numerus clausus* ne permet pas au plus grand nombre de poursuivre ses études en deuxième année. Seuls les meilleurs pourront ainsi suivre la formation de leur choix.

- À l'issue du premier semestre, 15% des étudiants seront réorientés vers d'autres formations universitaires et ne pourront se réinscrire en PACES qu'après validation d'une année de licence (soit 3 semestres complémentaires à la PACES).
- La mise en place de la PACES « adaptée » à la Faculté de Médecine de Lille n'offre plus qu'une unique chance d'accès direct en 2^{ème} année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie.

	Numerus clausus	Candidats ayant présenté le concours*
Médecine	458	1661
Odontologie	87	574
Pharmacie	205	566
Maïeutique	40	251
Kinésithérapie	102	264
Total	892	3060*

Les stages d'anticipation durant la Terminale S

La mise en place de la PACES « adaptée » à la Faculté de médecine de Lille n'offre plus qu'une unique chance d'accès direct en 2^{ème} année d'études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie, de Maïeutique ou de Kinésithérapie.

La PACES « adaptée »

Dès la rentrée 2019-2020, la PACES « adaptée » est mise en place à la Faculté de médecine de Lille.

Cette réforme engendre des modifications majeures:

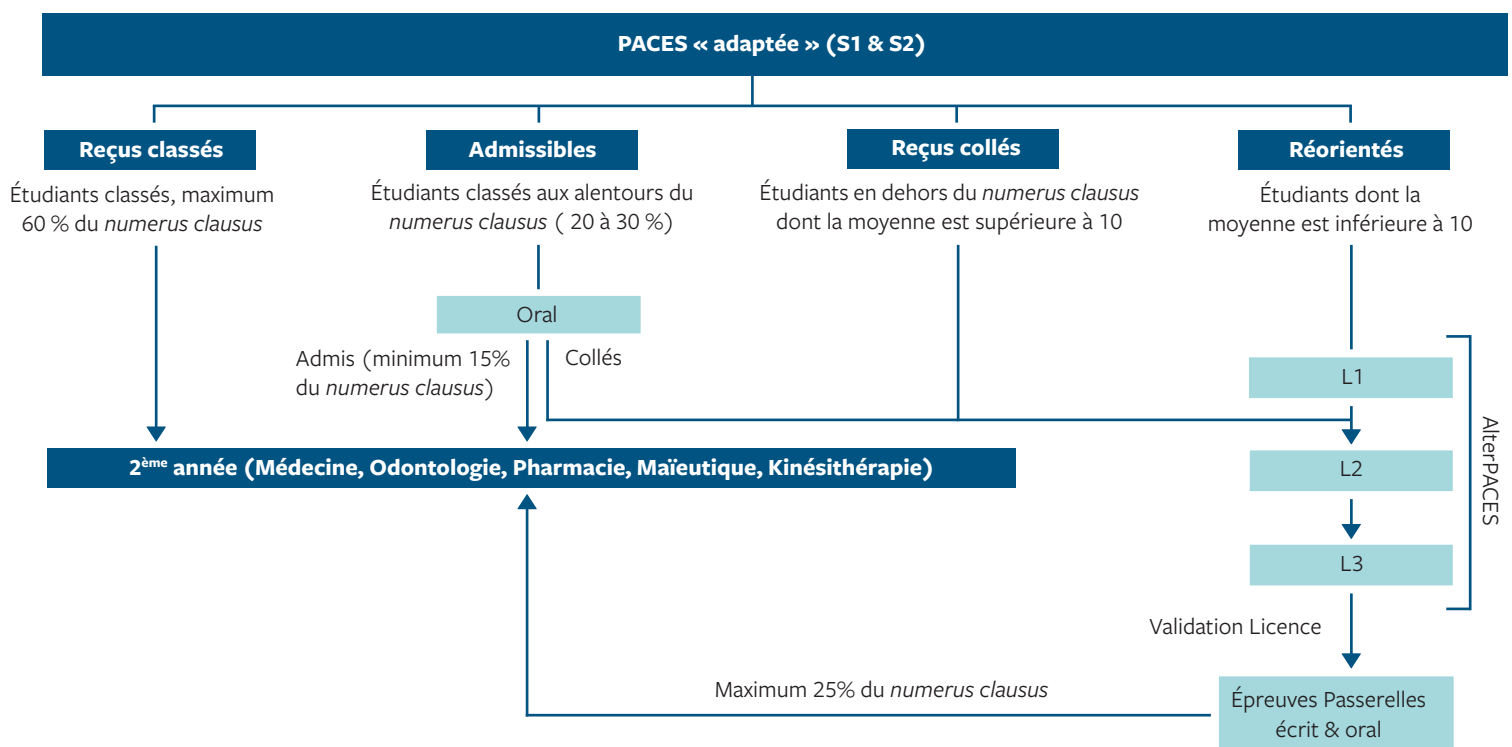
- le redoublement est dorénavant supprimé;
- une épreuve orale destinée aux étudiants admissibles (20 à 30 % des étudiants classés aux alentours du *numerus clausus*) est intégrée au concours. À l'issue de cette épreuve orale, la moitié de ces étudiants seront admis en 2^{ème} année;
- en prévision de cette épreuve, le programme du concours sera modifié et deux enseignements seront ajoutés par l'Université: l'UE préparation du projet professionnel (découverte des métiers de la santé) et une formation des étudiants à l'oral.

Pour l'année 2019-2020, le *numerus clausus* est transitoirement augmenté afin de garantir l'égalité des chances entre néo-entrants et doublants.

À l'issue de la PACES « adaptée », un étudiant non admis en 2^{ème} année peut prétendre à une seconde chance via le dispositif AlterPACES. Il doit alors valider une Licence adaptée, avec un accès direct en L2 pour les « reçus-collés » (étudiants en dehors du *numerus clausus* et dont la moyenne est supérieure à 10), et présenter sa candidature à l'une des passerelles prévues par la Faculté, dont l'examen est basé sur la constitution d'un dossier et un entretien oral (le nombre de places prévues pour l'AlterPACES ne pourra excéder 25% du *numerus clausus*).

Face à cette difficulté, il est primordial d'anticiper au mieux l'année à venir et d'acquérir au plus tôt les méthodologies et automatismes indispensables à la réussite.

Les stages d'anticipation permettent notamment aux étudiants d'appréhender leur année de PACES « adaptée » forts d'une première acquisition, d'une part, des programmes très chronophages sur le plan de la mémorisation, et, d'autre part, des méthodes d'apprentissage et de résolution de QCM niveau concours.



Les stages d'anticipation durant la Terminale S

Les objectifs des stages d'anticipation

Dès la Terminale S, l'objectif est :

- d'acquérir les bases scientifiques et les raisonnements nécessaires à la résolution des QCM en UE3 (Physique) et en UE1 (Chimie) ;
- d'acquérir des bases solides du contenu de deux enseignements volumineux et descriptifs de la PACES (UE2 Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie et UE5 Anatomie), qui nécessitent une connaissance au mot près de l'ensemble des notions du programme ;
- de prendre une avance significative sur les autres candidats tant au niveau du contenu des cours et de leur méthodologie de mémorisation que des techniques de résolution des QCM pour ces deux Unités d'Enseignement.

Programme des stages

Le stage d'anticipation en UE3 (Physique) et UE1 (Chimie) se déroule sur 8 séances (dont 2 concours blancs) durant les périodes scolaires de début janvier à mi-mai. Les cours se déroulent au choix le samedi matin ou le mercredi après-midi.

Indépendants et complémentaires, les stages d'anticipation de SupMédical en UE2 (Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie) et UE5 (Anatomie) sont programmés pendant la Terminale S et sont organisés au cours des vacances de la Toussaint, de février, de Pâques et entre la dernière épreuve et les résultats du baccalauréat. Leur durée est d'une semaine, très intensive. Ils se concluent par un concours blanc qui se déroule le mercredi après-midi ou le samedi matin de la troisième semaine après le stage.

Organisation des stages

Les séances, dispensées dans les locaux de SupMédical, sont conçues par des professeurs expérimentés et spécialistes des concours des deux Facultés lilloises et mettent en œuvre les méthodologies pédagogiques innovantes de PACES :

- en UE3 (Physique) et UE1 (Chimie) les séances sont traitées en présentiel par les enseignants ;
- en UE5 (Anatomie) les séances sont traitées en présentiel par les enseignants ;
- en UE2 (Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie) les étudiants participent à des vidéo-cours interactifs réalisés par les enseignants de SupMédical et animés par un moniteur ayant l'expérience du concours de PACES de la Faculté d'inscription.

Afin de se familiariser au plus tôt avec les enseignements de PACES, des photocopiés de cours exhaustifs sont distribués aux étudiants. Les stages d'anticipation reprennent les chapitres au programme du concours ainsi que des QCM d'Annales posés récemment.

Cette organisation assure une continuité tout au long de l'année de Terminale S en vue de l'assimilation par anticipation des cours de PACES, tout en restant parfaitement compatible avec la préparation du baccalauréat dans les meilleures conditions.

Dates et tarifs des stages de Histologie - Embryologie - Anatomie (UE2 - UE5)

Stage de Toussaint de 22 heures

- Du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018
- Concours blanc le mercredi 14 novembre à 14h15 ou le samedi 17 novembre à 9h, au choix
- **Tarif: 490 €**

Stage de février de 22 heures au choix

- Du lundi 11 février 2019 au vendredi 15 février 2019
- Du lundi 18 février 2019 au vendredi 22 février 2019
- Concours blanc le samedi 9 mars 2019 ou le mercredi 13 mars 2019
- **Tarif: 490 €**

Stage de Pâques de 22 heures au choix

- Du lundi 08 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019
- Du lundi 15 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019
- Concours blanc le samedi 4 mai ou le mercredi 8 mai
- **Tarif: 490 €**

Stage post-bac de 22 heures

- Du jeudi 27 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019*
- **Tarif: 490 €**

Dates et tarifs des stages de Physique - Chimie (UE3 - UE1)

Stage bimensuel de 28 heures au choix

- Les samedis matins les 5 et 19 janvier, 2 février, 2, 16 et 30 mars, 27 avril et 11 mai
- Les mercredis après-midi les 9 et 23 janvier, 6 février, 6 et 20 mars, 3 et 24 avril, 8 mai
- **Tarif: 630 €**

*Dates susceptibles d'être adaptées en fonction du dernier jour d'épreuves du baccalauréat et du jour de publication des résultats.

Les programmes des stages

Stages de Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie - Anatomie (UE2 - UE5)

Stage de la Toussaint (22h)	UE2 Histologie Embryologie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Épithéliums / Tissus conjonctifs / Tissus squelettiques : tissus osseux et cartilagineux / Tissus musculaires / Tissus nerveux
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Introduction à l'anatomie / Crâne - Tête / Cou / Organes des sens / Système Nerveux Central / Système Nerveux Périphérique
Stage de février (22h)	UE2 Histologie Embryologie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Gamétogenèse : ovogenèse, folliculogenèse et spermatogenèse / Fécondation / Embryogenèse : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} semaines de développement / Organogenèse et devenir des feuilletts embryonnaires
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques / Appareil digestif / Appareil génito-urinaire masculin / Membre inférieur
Stage de Pâques (22h)	UE2 Biologie cellulaire	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Introduction à la cellule / Membranes / Le noyau cellulaire / Système membranaire et trafic intracellulaire / Mitochondries
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques / Rachis / Membre supérieur / Appareil urinaire / Appareil génito-urinaire féminin
Stage post-bac (22h)	UE2 Biologie cellulaire	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Cytosquelette / Cycle cellulaire / Communication cellulaire / Apoptose / Méthodes d'étude des cellules
	UE5 Anatomie	5 séances de 2h 1 examen blanc de 1h	Bases anatomiques - Os - Articulations - Muscles / Thorax - Tronc / Cœur / Appareil circulatoire / Poumon

Stages de Physique - Chimie (UE3 - UE1)

Stages bimensuels (28h)	UE1 Chimie	6 séances de 2h 2 examens blancs de 1h	Atomistique / Liaisons chimiques / Cinétique / Réactions acido-basiques / Stéréochimie / Effets électroniques / Dérivés halogénés / Alcènes
	UE3 Physique Biophysique	6 séances de 2h 2 examens blancs de 1h	Mécanique - Forces - Énergie / Électricité / Magnétisme / RMN - IRM / Stabilité noyaux - rayonnements / Radioactivité / Solutions / Transports

Modalités d'inscription

Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes;
- le règlement des frais de scolarité;
- la photocopie du dernier bulletin de 1^{ère} et, s'ils sont disponibles, des derniers bulletins de Terminale S.

Le règlement des stages peut s'effectuer par chèque ou prélèvements en 6 échéances : le 1^{er} octobre pour le stage de la Toussaint, le 1^{er} novembre et le 1^{er} janvier pour le stage annuel de physique chimie, le 1^{er} février pour le stage de février, le 1^{er} avril pour le stage de Pâques et le 1^{er} juin pour le stage post-bac. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de SupMédical.

Le nombre de places étant limité, SupMédical ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'annulation du stage d'anticipation est possible si elle est effectuée par lettre recommandée avec AR et prend effet le jour suivant la date de présentation de celle-ci. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 95 Euros (la minoration ne s'applique pas si l'annulation se produit moins de 15 jours après l'inscription).

Articles L 444-8 et R 444-24 du code de l'éducation :
À peine de nullité, le contrat d'inscription ne peut être signé qu'au terme d'un délai de huit jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le présent contrat est réservé, dans le cadre d'enseignements dispensés pendant les vacances scolaires, à des élèves fréquentant, pendant l'année scolaire, un établissement d'enseignement sur place.

Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à SupMédical est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de SupMédical.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par SupMédical sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à contact@supmedical.com ou par courrier à l'adresse suivante : SupMédical, 180 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos.

SupMédical Lille
Établissement d'Enseignement
Supérieur Privé

Parc Eurasanté - 180 avenue Eugène Avinée
59120 LOOS
Tél: 03 20 60 22 07
www.supmedical.com